

## **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **ANNEXE AU FORMULAIRE**

#### **DOCUMENTS A CONSULTER**

Pour vous aider à élaborer votre projet d'assainissement non collectif, différents documents peuvent être consultés sur les sites internet suivants :

- ✓ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
[www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr) - rubrique environnement
- ✓ Portail interministériel sur l'assainissement non collectif  
[www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)
  - Guide usagers : aides au choix
  - Plaquette « les questions à poser et à se poser »
  - Plaquette « un éco-prêt à taux zéro spécifique »
  - Liste des dispositifs agréés (filtres plantés, filtres compacts et microstations)
  - Etc...

#### **AIDES FINANCIERES AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Différentes aides financières peuvent vous être attribuées dans le cadre de vos travaux d'assainissement, sous réserve de respecter certains critères d'éligibilité (*liste non exhaustive*) :

- ✓ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (service habitat)
- ✓ Eco-prêt à taux zéro
- ✓ ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)
- ✓ Certaines caisses de retraite complémentaire

#### **CONTACT**

Pour vous aider à constituer votre dossier, n'hésitez pas à contacter le technicien du SPANC aux coordonnées ci-dessous. Il pourra éventuellement effectuer une visite sur votre terrain préalablement au contrôle du projet :

Téléphone : 05-55-41-72-72

E-mail : [spanc@agglo-grandgueret.fr](mailto:spanc@agglo-grandgueret.fr)

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN – DETERMINATION DE LA PERMEABILITE DU SOL

La nature du sol est un élément essentiel pour le choix du dispositif de traitement. Dès lors que le sol est suffisamment perméable, une évacuation des eaux usées par infiltration devra être privilégiée.

**La réalisation d'une étude de sol et de préconisation de filière d'assainissement non collectif par un bureau d'études est vivement recommandée par le service (et peut être imposée en fonction du projet).**

Sa mission consiste à :

- ✓ réaliser des sondages à la tarière afin de rechercher d'éventuelles contraintes pouvant impacter le projet d'assainissement (nappe d'eau permanente ou temporaire par exemple,...) ;
- ✓ mesurer le coefficient de perméabilité du sol ;
- ✓ proposer des filières de dispositifs d'assainissement adaptées au terrain, et correctement dimensionnées ;
- ✓ remettre un rapport d'études détaillé accompagné d'un plan des travaux.

**L'absence d'une telle étude peut engendrer la pose d'une filière d'assainissement non adaptée au terrain, susceptible d'engendrer un dysfonctionnement à court terme.**

## INTERPRETATION INDICATIVE DE LA CAPACITE D'INFILTRATION DU SOL

A défaut de missionner un bureau d'études, le pétitionnaire peut déterminer à titre indicatif la capacité du terrain à l'infiltration des eaux. Il prend dans ce cas la responsabilité de son projet, notamment en cas de dysfonctionnement futur de l'installation lié à une erreur d'appréciation de la nature du sol (présence d'une nappe d'eau temporaire, perméabilité insuffisante, ...).

### MODE OPERATOIRE DU TEST

- ✓ Creuser un trou de 30 cm de côté (largeur  $l$  ci-dessous) et de 70 cm de profondeur (un second test peut être effectué à 1 m de profondeur). Cette profondeur est considérée comme la profondeur d'infiltration des eaux usées par le sol (tranchées d'épandage ou d'infiltration).
- ✓ Pendant une période de 4 heures, maintenir, à l'aide d'un tuyau d'arrosage ou de bonbonnes d'eau, un niveau d'eau à 25 cm au-dessus du fond de trou (hauteur  $h$  ci-dessous). Cette opération a pour objet de replacer le sol dans les conditions de saturation en eau telles qu'elles seraient observées lors du fonctionnement d'une installation d'assainissement.
- ✓ Au bout de ces 4 heures, mesurer (à l'aide d'une bouteille d'eau graduée par exemple) la quantité d'eau à rajouter pour maintenir le niveau d'eau constant ( $h = 25$  cm du fond de trou) et ceci pendant une durée de 10 minutes.

La valeur du coefficient de perméabilité  $K$  est donnée par :

$$K \text{ (mm/h)} = \text{volume d'eau rajouté en 10 minutes (litres)} \times 6 / \text{surface mouillée (m}^2\text{)}.$$

Le calcul de la surface mouillée est donné par :

$$S_m \text{ (m}^2\text{)} = l^2 + (4 \times l \times h), \text{ avec } h = 0,25 \text{ m (si par exemple } l = 0,30 \text{ m ; } S_m = 0,39 \text{ m}^2\text{)}$$